



Investir dans les populations rurales

Aide-mémoire

Programme d'Appuis aux Organisations Paysannes en Afrique - PAOPA

Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest - ROPPA

Mission de supervision: 17 au 27 Août 2017

A. Introduction¹

1. La quatrième mission de supervision du PAOPA auprès du ROPPA en Afrique de l'Ouest, qui s'est déroulée du 17 au 27 août 2017, fait suite à la mission de soutien au ROPPA pour la mise en place des recommandations dans le domaine de la gestion financière de mars 2017 et la mission de supervision de juillet 2016. La mission avait pour objectif de passer en revue : (i) les activités du programme et leur niveau d'exécution, (ii) la stratégie de pérennité des interventions du programme, (iii) le dispositif de suivi évaluation et (iv) la gestion financière.

2. La mission a passé 7 jours au Burkina Faso, au cours desquels elle s'est entretenue avec l'équipe du Secrétariat Exécutif (SE) du ROPPA, la Confédération Paysanne du Faso (CPF) et une union d'éleveuses et de commercialisation de riz membre de la CPF² dans la Province du Houet. Au Bénin, la mission a passé 3 jours où elle a rencontré la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA), 2 de ses membres³ et la Coopérative de Distribution et Commercialisation des Produits Agricoles (CoopDICPA), bras économique de la FUPRO. La mission a eu deux rencontres avec des partenaires : (i) la délégation de l'Union Européenne au Bénin et (ii) l'équipe nationale de la Direction du Développement et de la Coopération de la Suisse au Burkina Faso.

3. La mission a présenté ses conclusions et recommandations à la PNOPPA et au ROPPA à l'occasion de réunions de restitution organisées en date du 23 août pour le Bénin et le 27 août au Burkina Faso.

4. La mission remercie le ROPPA, la CPF, l'UGER-B, la PNOPPA, la FUPRO, la CCR-B et la COOPDICPA pour leur accueil et leurs contributions aux discussions autour du PAOPA, ainsi que l'ensemble des partenaires pour leur disponibilité.

B. Vue d'ensemble de l'exécution du Programme.

5. D'une manière générale, les recommandations issues de la mission de 2016 ont été mises en œuvre par le ROPPA, à environ 70%. En effet, un plan d'action pour la fin de l'année 2016 a été envoyé au FIDA, ainsi qu'une planification budgétaire pour 2016-2018, mais ils ne comprenaient pas tous les détails requis par la précédente mission. En outre, le rapport d'audit 2015 a été reçu par le FIDA en octobre 2016, soit 2 mois après le délai prévu par la mission, et 4 mois après le délai établi dans l'Accord de Don. Enfin, le Directeur Financier et Administratif (DAF) n'a toujours pas été recruté. Néanmoins un DAF intérimaire a été nommé en Novembre 2016 et il assure les fonctions jusqu'à la fin du processus de recrutement du DAF.

6. Dans le cadre de la préparation de la mission de supervision 2017, le FIDA avait demandé au ROPPA de partager certains documents avant l'arrivée de l'équipe, notamment (i) l'état des dépenses

¹ Composition de la mission: M. Nicolas Syed, Analyste du Programme PAOPA, Chef de mission; Mlle Antonella Cianciotta, Consultante long-terme en Gestion financière ; M. Rostaing Akoha, Responsable du Suivi et Evaluation, a accompagné la mission au Bénin.

² L'Union des Groupements des Eleveuses de Riz de Bama (UGER-B).

³ Conseil de Concertation des Riziculteurs du Bénin (CCR-B) ; la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO)

mis à jour et (ii) un rapport d'exécution physique mis à jour. Toutefois, la mission constate que l'état des dépenses et le rapport d'exécution physique n'ont pas été soumis dans les délais demandés. Cependant, le rapport technique a été rendu dès le début de la mission. La mission de supervision relève que l'audit annuel était en cours durant la mission alors que la date limite pour la transmission au FIDA était fixé au 30 juin 2017. Ces retards récurrents dans la soumission de l'audit ont un impact négatif sur l'évaluation de la gestion financière du ROPPA.

7. En terme de la mise en œuvre du PTBA 2017, au 31 juillet 2017, les taux d'exécution annuelle physique et financier sont relativement bas. En effet, au 30 juillet 2017, le taux moyen d'exécution physique annuel est estimé à environ 25%, pour un taux annuel d'exécution financière de 18% du PTBA, soit EUR 151,993. Cependant, il faut noter que selon le plan d'action et PTBA du ROPPA, les activités prévues pour le deuxième semestre de 2017 représentent environ 63% du PTBA.

8. Le taux d'exécution financière cumulé au 30 juillet 2017 est de 74%, soit EUR 2 778 235. Les taux cumulés par composante sont de 91% (EUR 1 978 122) pour la composante 1, 80% (EUR 392 983) pour la composante 2, est seulement 38% (EUR 407 130) pour la composante 3⁴. Il ressort clairement que le ROPPA devra redoubler d'effort pour mettre en œuvre principalement les activités de la composante 3 d'ici à la date d'achèvement du Programme.

9. Cependant, il est important de noter que les données fournies ne reflètent pas toute la situation de mise en œuvre du PTBA 2017 au 31 juillet 2017 étant donné que seulement 3 des 13 plateformes ont fourni leur rapport technique semestriel au ROPPA, et aucune des plateformes nationales n'a justifié des dépenses en 2017, au moment de la mission. Le ROPPA a reçu les fonds du FIDA en juin 2017 et a procédé aux transferts au profit des plateformes nationales en juillet 2017. Ce retard dans les transferts explique aussi cette situation d'ensemble.

10. Les activités en cours et les activités prévues entre la fin du 3^{ème} trimestre 2017 représentent un budget d'environ EUR 216 000, soit 25% du PTBA. L'achèvement de ces activités augmentera le taux annuel d'exécution financière à environ 43% d'ici la fin de septembre 2017. Cette situation est similaire à l'année dernière, où le taux d'exécution financière était de 22% (EUR 342 478) au 30 juin 2016, et avait atteint 68% (EUR 1 078 256) au 31 décembre 2016. De ce fait, il est vraisemblable que le ROPPA atteigne un taux d'exécution financière proche des 100% au moment de l'achèvement du programme en décembre 2018. Toutefois, il est crucial que les plateformes du ROPPA respectent les délais requis pour le rapportage technique et financier, notamment en vue de la clôture du programme en 2018.

11. Ainsi, la mission recommande fortement que le ROPPA soumette au FIDA un rapport technique et financier intérimaire, avec les dépenses au niveau national, au plus tard le 15 juin 2018.

12. Afin de respecter la date limite prévue du 30 avril 2019 pour la clôture du don, les plateformes nationales seront tenues à achever toutes les activités du PAOPA au plus tard en octobre 2018. Dans ce contexte, afin de recevoir les fonds pour l'année 2018 de façon à achever les activités nationales en octobre 2018, il sera important pour les plateformes nationales et le ROPPA de soumettre la DRF tout de suite après l'approbation du PTBA 2018 par le Comité de Pilotage, qui devrait se tenir au plus tard en mars 2018. De ce fait, la mission recommande que le ROPPA soumette le rapport technique annuel au FIDA au plus tard le 30 novembre 2017, et le rapport financier 2017 ainsi que le PTBA 2018 en janvier 2018.

Mesures convenues	Responsabilité	Date convenue
Soumettre le rapport annuel technique	ROPPA	30 novembre 2017
Soumettre le rapport financier 2017 et PTBA 2018 au FIDA	ROPPA	10 janvier 2018
Soumettre le rapport technique et financier intérimaire	ROPPA	15 juin 2018

⁴ Les taux d'exécution financière par composantes et catégories sont calculés sur la base de la réallocation proposée dans le contexte de la prolongation de la date d'achèvement du PAOPA jusqu'en décembre 2018, qui devrait être approuvé avant la fin de l'année.